

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique

ARRÊTE

fixant la liste des candidats admis au concours sur titres pour le recrutement d'ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne au titre de l'année 2020

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 89-1007 du 31 décembre 1989 modifiée relative au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

Vu le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 modifié portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux conditions médicales particulières exigées pour l'exercice de fonctions de contrôle dans le cadre de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne ;

Vu l'arrêté modifié du 30 mars 2011 fixant la nature, le programme des épreuves et les règles d'organisation générale du concours sur titres pour le recrutement d'ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2020 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2020 fixant la composition du jury du concours sur titres au titre de l'année 2020 pour le recrutement d'ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 4 août 2020 fixant la liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves d'admission du concours sur titres pour le recrutement d'ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne au titre de l'année 2020 ;

Vu le procès-verbal du jury en date du 10 septembre 2020,

ARRÊTE

Article 1er – Les six candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite, sont déclarés admis à l'issue des épreuves d'admission du concours sur titres pour le recrutement d'ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne au titre de l'année 2020 :

	Civ.	Nom	Prénom
1	M.	DONNET	Christophe
2	M.	LAFOND	Victor
3	Mme	CAMPION	Marine
4	M.	RENART	Eric
5	M.	DIHARCE	Gilles
6	M.	THOUVENIN	Victor

Article 2 - En outre, sont inscrits, par ordre de mérite, sur une liste complémentaire et pourront, le cas échéant, être ajoutés dans le même ordre à la liste des candidats admis fixée ci-dessus, les cinq candidats suivants :

	Civ.	Nom	Prénom
1	Mme	LA PAGLIA BOULESTEIX	Maryline
2	M.	BROUARD	Jérôme
3	M.	LANGLAIS	Amaury
4	M.	DUPRAT	Alexandre
5	M.	PHILIPPON	Cédric
6	Mme	PORTALIER	Christelle
7	M.	SAUVINEAU	Dimitri
8	M.	BREITSPRECHER	Julien
9	M.	GARNIER	Laurent
10	Mme	FEUTRIER	Diana
11	M.	MARGUET	Florent
12	M.	OLIOT	Marc-Antoine
13	Mme	ZIANE CHERIF	Amira

Fait le

14 SEP. 2020

Pour la Ministre et par délégation
Le chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines

Sylvie KHATIR